

Matériaux au contact des denrées alimentaires : les exigences réglementaires en vigueur en France et en Europe

1 journée de 7 heures

Dates

Jeudi 21 novembre
2019

Lieu

Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
15, rue Henri Dunant
18000 Bourges

Public concerné

Artisans aux
productions utilitaires :
céramique, verre ou
bois

Coût

- Artisan, conjoint collaborateur, auxiliaire familial inscrit au Répertoire des Métiers : 80 €
- Micro-entrepreneur: 80 € (joindre la dernière déclaration de chiffre d'affaires)
- Autre public: 300€

Contact

Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Aude HUMBERT
02-46-59-15-05
aude.humbert@cm-
bourges.fr

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Identifier les problèmes de sécurité des aliments liés à l'utilisation d'emballages et de matériaux en contact alimentaire.
- Comprendre les exigences de la réglementation française et européenne applicable aux différentes familles de matériaux en contact avec les aliments.
- Savoir exploiter le certificat d'aptitude au contact des aliments.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Support pédagogique remis à l'issue de la formation.

INTERVENANTE

Sophie Auclerc, responsable du département LC2M – Société Française de Céramique.
Analyses chimiques, microstructurales, physiques et Contact Alimentaire
Expert national Matériaux au Contact des Denrées Alimentaires

PROGRAMME

Phénomènes physico-chimiques mis en jeu :

- Compréhension des phénomènes de migration Matériau/Aliment
- Paramètres influant la migration

Etat de la réglementation française et européenne

- Le règlement CE concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les aliments.
- Spécifications françaises.
- Présentation de la réglementation en vigueur pour plusieurs familles de matériaux. (directives, arrêtés...), évolutions réglementaires, perspectives.
- Etude de cas concrets.

La déclaration de conformité :

- Présentation des principales méthodes d'essais.
- Contenu du certificat d'aptitude au contact alimentaire.
- Rédiger/faire rédiger une déclaration de conformité.